



26 juin 2017

PLAINTES DE MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE DE 2010

LA FEESP-CSN DEMANDE À LA CNESST DE TRANCHER

La Fédération des employées et employés de services publics (FEESP-CSN) a annoncé aujourd'hui à la conciliatrice de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) qu'elle se retirait du processus de conciliation et qu'elle demandait à la commission de statuer sur les plaintes de maintien de l'équité salariale déposées en 2010. Ces plaintes de maintien visent à s'assurer que l'équité salariale soit respectée au fil des années, notamment en fonction des changements apportés à la nature des emplois dans le secteur public.

Après quatre années de discussions à la table de conciliation, force est de constater que le gouvernement ne semble aucunement intéressé à s'entendre sur la validité de nos plaintes. Depuis mars 2016, le Conseil du trésor annonce un retour sur nos dernières positions, un retour qui n'est jamais venu. Constatant l'impasse, la FEESP-CSN estime n'avoir d'autre choix que de demander à la CNESST de trancher.

Les plaintes portées par la FEESP portent sur différents titres d'emploi occupés par des milliers de femmes travaillant dans le secteur public qui ont vu leur emploi évoluer au fil du temps et qui n'ont pas obtenu les correctifs salariaux appropriés. La Loi sur l'équité

salariale prévoit à cet effet que nous évaluions la situation tous les cinq ans afin que les droits des femmes soient respectés. Depuis 2010, les discussions avec le Conseil du trésor n'ont abouti sur aucune entente. Il est temps que les voix de ces femmes soient entendues : voilà pourquoi la FEESP demande à la CNESST de rendre une décision.

Par ailleurs, les représentantes et les représentants de la FEESP-CSN demeurent disponibles pour rencontrer le Conseil du trésor si celui-ci se décidait enfin à déposer une offre sur les plaintes de maintien de l'équité salariale déposées par nos membres et nos syndicats affiliés.

Au cours des prochaines semaines, l'équipe de la FEESP-CSN s'activera à préparer les différentes représentations que nous aurons à faire devant les enquêteurs et les enquêtrices de la CNESST afin de faire valoir la validité de nos plaintes et les correctifs salariaux que nous souhaitons voir mis en place. Nous vous tiendrons bien sûr informés de l'évolution de nos travaux.